

Commune de SAINT-GILLES
Service de l'Urbanisme
Place Maurice Van Meenen, 39

B – 1060 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : PU2012-192
N/Réf : AVL/KD/SGL-2.145/s.532
Annexe : /

Madame,
Monsieur,

Objet : SAINT-GILLES. Avenue Jean Volders, 43.

Transformation d'un espace commercial (entresol) en deux appartements et espace de rangement.

En réponse à votre lettre du 16 janvier 2013, en référence, reçue le 18 janvier, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 30 janvier 2013.

La demande concerne un bien d'avant 1932 qui se situe dans la zone de protection de l'église Saint-Gilles. Elle vise la transformation d'un entresol, actuellement occupé comme espace de stockage du rez-de-chaussée commercial, en deux appartements et un espace de rangement.

Le projet prévoit notamment le remplacement des châssis de l'entresol (d'origine ?) et la modification de la hauteur de l'allège (côté intérieur).

A l'examen des plans, il apparaît que les interventions projetées ne constituent pas un enjeu spécifique pour l'église Saint-Gilles. Elles auront toutefois un impact sur l'immeuble concerné qui présente un intérêt patrimonial. De manière générale, la CRMS encourage la conservation et la restauration des châssis qui présentent un intérêt. Si cela s'avère impossible, elle préconise leur remplacement à l'identique.

Dans le cas présent, la Commission demande également de ne pas modifier la hauteur de l'allège de l'entresol et de conserver les caractéristiques architecturales de ce niveau qui participe pleinement à la qualité de l'immeuble et à celle de l'avenue Volders.

En l'occurrence, la DMS formulera, en Commission de concertation, les remarques et recommandations qu'appelle le projet.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. :

- A.A.T.L. – D.M.S. : Mme M. Kreutz (et par mail Mmes M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, M. H. Lelièvre).
- A.A.T.L. – D.U. : Mme S. Buelinckx.